

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement sur la régie interne des séances du conseil des maires de la MRC des Laurentides et abrogeant le règlement 387-2023* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 27 novembre 2024, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 5 décembre 2024.

(Signé)

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim